



Reverser les bénéfices à une association

Par sebauff

bonjour

Je souhaite reverser les bénéfices de mon livre à une association. Céder les droits patrimoniaux je crois ? Comment faire ? Dois-je l'inscrire dans le contrat avec l'éditeur ? Quelles démarches dois-je entreprendre vis à vis de l'Etat ? merci

Par sebauff

Aucune réponse ?